

Séance extraordinaire du 18 juillet 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire le mardi dix-huit juillet deux mille vingt-trois à neuf heure six, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie par intérim (partiellement), Félix Masson, attaché politique (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-07-09

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 juillet 2023.

CE-2023-07-10

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 juillet 2023, avec modification à la résolution CE-2023-07-04 « Modification du contrat pour l'achat de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques », par le remplacement à l'alinéa des mots « (regroupement CAG 2022-0588-1) » par les mots « (regroupement CAG 2022-0588-01, contrat numéro CE-2021-08-87-2) ».

CE-2023-07-11

Embauche et nomination d'une coordonnatrice aux revenus à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-091](#)

Il est résolu d'embaucher et de nommer madame Brigitte Gagnon à titre de Coordonnatrice aux revenus à la division des revenus du Service de la trésorerie de la Direction des finances et de la trésorerie, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 5 et l'échelon 10, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-07-12

Embauche et nomination d'une adjointe à la Direction générale adjointe – développement durable

[Document d'aide à la décision GCH-2023-093](#)

Il est résolu d'embaucher et de nommer madame Chantal Couture à titre d'Adjointe à la Direction générale adjointe – développement durable, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 2 et l'échelon 10, et aux autres conditions prévues au *Protocole de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-07-13

Aide financière au bénéfice d'un organisme de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-029](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à l'organisme de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-029, pour le maintien de son activité auprès de la population lévisienne.

CE-2023-07-14

Financement des dépenses supplémentaires relatives aux travaux d'amélioration du drainage et de la structure de chaussée des chemins de la Savane et Pétrée (secteur Saint Étienne de Lauzon)

[Document d'aide à la décision GEN-SCE-2023-001](#)

Il est résolu de financer les dépenses supplémentaires relatives aux travaux d'amélioration du drainage et de la structure de chaussée des chemins de la Savane et Pétrée (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) au montant maximum de 250 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89.

CE-2023-07-15

Financement des dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 2 320 000 \$ provenant de la réserve financière relative à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité, et ce, pour financer les dépenses relatives aux projets identifiés à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-018.

CE-2023-07-16

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le déplacement d'un droit acquis (1033, chemin des Îles, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-069](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le déplacement d'un droit acquis afin de permettre la construction d'une éventuelle résidence sur une partie du lot 2 296 059 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-069.

CE-2023-07-17

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux regroupant l'augmentation de la capacité du poste de pompage Pintendre et de sa conduite de refoulement ainsi que d'une conduite d'interconnexion d'aqueduc (secteur Pintendre), attribution du contrat et décret de travaux
[Document d'aide à la décision APP-2023-132](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux regroupant l'augmentation de la capacité du poste de pompage Pintendre et de sa conduite de refoulement ainsi que d'une conduite d'interconnexion d'aqueduc (secteur Pintendre) au montant maximum de 7 650 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-22-58.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour les travaux regroupant l'augmentation de capacité du poste de pompage Pintendre et de sa conduite de refoulement ainsi que d'une conduite d'interconnexion d'aqueduc (appel d'offres 2023-50-57), la partie 4 du poste de pompage, bâtiment, étang et aménagement étant conditionnelle à l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à Charles-Auguste Fortier inc., pour une dépense estimée à 20 468 098,78 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-07-18

Attribution du contrat pour la réfection du collecteur d'égout pluvial des rues Saint-Omer, Saint-Laurent et Fraser (phase 2, secteur Lévis) et décret de travaux
[Document d'aide à la décision APP-2023-135](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réfection du collecteur d'égout pluvial des rues Saint-Omer, Saint-Laurent et Fraser (phase 2, secteur Lévis) (appel d'offres 2023-50-77), à Les excavations Lafontaine inc., pour une dépense estimée à 4 379 703,56 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-07-19

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc 2023, attribution du contrat et décret de travaux
[Document d'aide à la décision APP-2023-142](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc 2023 au montant maximal de 410 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc 2023 (appel d'offres 2023-50-62), à Foraction inc., pour une dépense estimée à 1 538 100 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-07-20**Financement de la dépense additionnelle à la fourniture de pompes submersibles pour les postes de pompage Ultramar, Saint-David, Juvénat, Industriel, Saint-David II et la station d'épuration de Saint-Nicolas, attribution du contrat et décret de travaux**[Document d'aide à la décision APP-2023-154](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à la fourniture de pompes submersibles pour les postes de pompage Ultramar, Saint-David, Juvénat, Industriel, Saint-David II et la station d'épuration de Saint-Nicolas au montant maximum de 330 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-22-58.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de pompes submersibles pour les postes de pompage Ultramar, Saint-David, Juvénat, Industriel, Saint-David II et la station d'épuration de Saint-Nicolas (appel d'offres 2023-55-69), à Xylem Canada LP, pour une dépense estimée à 1 053 571 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-07-21**Modification du contrat relatif aux travaux de réfection des façades du Centre culturel Jean-Gosselin**[Document d'aide à la décision APP-2023-159](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux travaux de réfection des façades du Centre culturel Jean-Gosselin (appel d'offres 2022-50-69), attribué par la résolution CE-2022-07-85 adoptée le 12 avril 2022, à Action estimation inc., au montant de 9 621,95 \$ avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-159.

CE-2023-07-22**Modification du contrat pour la fourniture, l'installation et la maintenance de fibres noires pour trois projets sur le territoire de la ville**[Document d'aide à la décision APP-2023-160](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture, l'installation et la maintenance de fibres noires pour trois projets sur le territoire de la ville (appel d'offres 2023-50-16), attribué par la résolution CE-2022-07-85 adoptée le 9 mai 2023, à Électro Saguenay ltée, au montant de 105 820 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-160.

CE-2023-07-23**Attribution d'un contrat de gré à gré pour la fourniture de services professionnels relatifs à la configuration de la gestion du service de dette dans le progiciel de gestion intégrée (PGI) U4 de l'entreprise Unit4**[Document d'aide à la décision APP-2023-161](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels relatifs à la configuration de la gestion du service de dette dans le progiciel de gestion intégrée (PGI) U4 de l'entreprise Unit4, au montant maximum de 50 500 \$, à même le Règlement d'emprunt RV-2022-21-73.

Il est également résolu d'attribuer le contrat de gré à gré pour la fourniture de services professionnels relatifs à la configuration de la gestion du service de dette dans le progiciel de gestion intégrée (PGI) U4 de l'entreprise Unit4 (avis d'intention 2023-50-93), à Lévio conseils inc., aux prix stipulés à sa soumission, pour une dépense maximale estimée à 339 470 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée approximative de sept mois, soit jusqu'au début de l'année 2024.

Il est enfin résolu d'autoriser le Directeur général ou un Directeur général adjoint, le Directeur de l'approvisionnement, ainsi que le Directeur des finances et de la trésorerie, à signer tout document requis dans le cadre de ce contrat.

CE-2023-07-24

Modification du contrat pour la formation des policières et policiers pour l'année 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-163](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la formation des policières et policiers pour l'année 2023 (appel d'offres 2023-80-19), attribué par le Directeur général adjoint – services de proximité le 18 janvier 2023, au montant de 46 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-163.

CE-2023-07-25

Acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'égouts sur une partie du lot 2 219 441 du cadastre du Québec et d'une servitude temporaire de travail sur une partie du lot 2 219 441 de ce cadastre (rue Levasseur, secteur Lévis) et abrogation de la résolution CE-2023-06-29 « Acquisition par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'égouts sur une partie du lot 2 219 441 du cadastre du Québec et d'une servitude temporaire de travail d'une durée de 18 mois sur une partie du lot 2 219 441 de ce cadastre (rue Levasseur, secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-021](#)

Il est résolu d'accepter la promesse de cession d'une servitude réelle et perpétuelle d'égouts pluvial et sanitaire sur partie du lot 2 219 441 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 314,2 mètres carrés, et d'une servitude temporaire de travail pour l'installation de conduites d'égouts pluvial et sanitaire sur une partie du lot 2 219 441 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 647,4 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-021, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est résolu d'abroger en conséquence la résolution CE-2023-06-29 « Acquisition par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'égouts sur une partie du lot 2 219 441 du cadastre du Québec et d'une servitude temporaire de travail d'une durée de 18 mois sur une partie du lot 2 219 441 de ce cadastre (rue Levasseur, secteur Lévis) ».

CE-2023-07-26

Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Contraste immobilier inc. concernant la réalisation de travaux municipaux de l'ensemble immobilier résidentiel et acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie des lots 2 158 789, 2 158 594 et 2 158 596 du cadastre du Québec (rue de l'Attisée, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision BP-2023-007](#)

Il est résolu de conclure l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Contraste immobilier inc., concernant la réalisation de travaux municipaux de l'ensemble immobilier résidentiel (rue de l'Attisée, secteur Charny), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2023-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception définitive des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Contraste immobilier inc. a été acceptée par la Ville, il est résolu d'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout sanitaire, sur une partie des lots 2 158 789, 2 158 594 et 2 158 596 du cadastre du Québec, en faveur du lot 2 159 143 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Contraste immobilier inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-07-27

Embauche et nomination d'une adjointe à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets

[Document d'aide à la décision GCH-2023-092](#)

Il est résolu d'embaucher et de nommer madame Magguy Mathault à titre d'Adjointe à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 2 et à l'échelon 10 et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-07-28

Nomination d'un contremaître aux biens immobiliers et besoin de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-089](#)

Il est résolu de nommer monsieur Simon Richard à titre de Contremaître aux biens immobiliers au Service opérations – bâtiments et aménagements de la Direction de l'entretien des infrastructures, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 3 et l'échelon 7 et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

Il est également résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-089, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-07-29**Financement de la dépense additionnelle relative à l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour la réfection de l'enveloppe de l'aréna André-Lacroix**

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-023](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour la réfection de l'enveloppe de l'aréna André-Lacroix au montant maximum de 80 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

CE-2023-07-30**Besoins de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures**

[Document d'aide à la décision GCH-2023-082](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-082, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-07-31**Besoin de main-d'œuvre au Service du traitement des eaux de la Direction de l'environnement**

[Document d'aide à la décision GCH-2023-064](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre au Service du traitement des eaux de la Direction de l'environnement, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-064, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-07-32**Affectation temporaire d'un contremaître aux opérations au Service de matières résiduelles à la Direction de l'environnement**

[Document d'aide à la décision GCH-2023-090](#)

Il est résolu d'affecter temporairement monsieur Vincent Castonguay au poste cadre temporaire (6 mois) de Contremaître aux opérations au Service des matières résiduelles de la Direction de l'environnement, à la classe 3 et l'échelon 4, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-07-33

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 43.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
